

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 25 FEVRIER 2015 à 21h00

Présents : M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M. Bernard MELIET, M^{me} Denise MELOT, M. Roger FIANDINO, M. Jean-Pierre GARINOT, M. Fabien LE BOURG., M. Alain LUBOZ, M^{me} Emmeline VIALLET.

Absents : M. Ludovic CORDIER-PADE (pouvoir à M. Fabien LE BOURG).
M. Loïc PERSONNAZ, (pouvoir M. Bernard MELIET).

Secrétaire de séance : M. Jean CIMAZ.

ORDRE DU JOUR :

I – Intervention de Guy Chamereuil et Emmanuel Michau, Président et Directeur du Parc National de la Vanoise, concernant le projet de Charte du Parc.

II – Approbation du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2015.

III – Informations.

IV – Délibérations :

1) Changement de nomenclature du budget "Domaine nordique".

2) Modification d'une Régie de recettes "Domaine nordique".

3) Modification d'une Régie de recettes "Remontées mécaniques".

4) Tarifs biathlon et roller – Été 2015.

5) Tarifs du camping – Été 2015.

6) Révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

7) Demande de subvention pour la création d'un Espace Nordique Ludique.

8) Convention avec l'association « La diablerie » (bibliothèque de Bessans).

V – Droit(s) de préemption.

VI - Questions diverses.

I – Intervention de Guy Chaumereuil et Emmanuel Michau, Président et Directeur du Parc National de la Vanoise, concernant le projet de Charte du Parc.

Quatre représentants du Parc National de la Vanoise sont présents. Lors d'un tour de table de présentation de chacun, Monsieur Philippe Lheureux, Directeur-adjoint, excuse Monsieur Emmanuel Michau, Directeur, qu'il représente.

Il est rappelé les différents enjeux que constituent cette Charte, qui porte simultanément sur le cœur du parc national et l'aire d'adhésion à constituer.

Deux enjeux nouveaux ont émergé à la faveur de la mise en place de la charte en tant que projet de territoire :

- Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire.
- Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous.

Trois enjeux s'inscrivent dans la continuité des missions fondamentales du Parc National de la Vanoise :

- Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines.
- Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique.
- Rechercher une meilleure maîtrise de l'évolution des paysages et de l'occupation du sol pour maintenir la qualité du territoire.

Il est précisé que les parlementaires ont demandé qu'une attention particulière soit portée au développement économique, social et culturel.

Un échange entre élus et représentants du Parc s'instaure :

- Une crainte est de voir les règles en matière d'urbanisme s'alourdir. Le Parc affirme que cela ne sera pas le cas.
- Des élus regrettent le manque de soutien du Parc aux communes et le fait que la cartographie intégrée à la Charte n'est pas favorable au développement de la commune. Le travail réalisé en partenariat avec le Parc lors du précédent mandat n'a pas été respecté, puisque certains secteurs n'ont pas été retenus comme potentiellement développables pour de l'activité touristique (exemple : La Buffaz).
- Les élus s'interrogent sur le soutien que peut apporter le Parc aux communes. La réponse est qu'il peut difficilement être financier mais qu'il peut s'inscrire dans des expérimentations de projets en lien avec les communes.
- Dans le cas où certaines communes d'une même intercommunalité feraient des choix différents concernant l'adhésion, les projets ayant une portée à l'échelle intercommunale seraient tout de même accompagnés par le Parc. En revanche, les projets n'ayant un impact que sur une commune non adhérente ne le seraient pas.
- Dans le cas où une commune n'adhérerait pas à la Charte, le Parc précise qu'elle ne pourrait plus s'appeler "Commune du Parc de la Vanoise". Cela provoque de vives réactions des élus car la zone cœur serait tout de même implantée sur la Commune. Il est d'ailleurs rappelé que si les populations sont en majorité réticentes à la Charte du Parc, c'est parce qu'il est trop souvent oublié que c'est le Parc qui s'est implanté dans les communes, et non les communes qui se sont implantées dans le Parc !
- Divers autres échanges portent sur la présence d'animaux dans le Parc, l'agriculture, l'aide aux toitures lauzes...

Les élus devront se prononcer prochainement sur l'adhésion ou non à cette charte. Quand le Préfet aura saisi les communes, vraisemblablement avant la fin du printemps, elles auront quatre mois pour se prononcer.

II – Approbation du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2015.

Aucune remarque.

VOTE : Pour 11.

III – Informations.

a) Remerciements : Emilien Personnaz pour l'aide financière qui lui a été allouée pour soutenir son projet sportif dans le biathlon.

b) Remerciements : Monsieur le Maire remercie l'Union Bessanaise, en particulier ses 3 présidents, pour l'accueil qui lui a été réservé lors de sa visite à Paris le 31 janvier 2015. L'Assemblée Générale de l'association a été l'occasion de faire le point sur l'activité de la commune.

c) Départ : Monsieur Guy Fitzer, Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, a été nommé à Mayotte. Son remplaçant n'est pas encore désigné.

d) Election : Suite à la démission de Nathalie Furbeyre, Maire-adjointe de Bramans et Vice-présidente de l'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise (OTHMV), de nouvelles élections ont eu lieu au sein de l'OTHMV. Monsieur Gabriel Blanc a été élu membre du bureau. Monsieur Yves Dimier a été élu 2^e Vice-président.

e) Point sur la saison hivernale : Les recettes sont de 309 203 € au 22 février 2015, ce qui constitue un résultat plutôt satisfaisant en comparaison aux chiffres départementaux transmis par l'Observatoire de Savoie Mont-Blanc.

Par ailleurs, des retours très positifs ont été transmis par les clients, notamment sur le travail réalisé en janvier pour l'enneigement et sur le nouvel itinéraire nordique.

f) Etude de réaménagement du domaine alpin : Monsieur Brunel de la société Dianeige est venu à Bessans. Il a réalisé des visites sur le terrain et des entretiens, avant une réunion du comité de pilotage. Le rendu final de l'étude est prévu fin avril 2015. Une présentation sera réalisée en séance du Conseil municipal.

g) Débriefing du Marathon International de Bessans : Monsieur Jean-Pierre Garinot, Président du Marathon International de Bessans, fait le point sur le debriefing de l'édition 2015, qui a été annulée. La perte financière ne devrait pas excéder 3 000 €, ce qui ne posera qu'un problème éventuel de trésorerie.

Le film qui devait être tourné lors de l'événement a été réorienté vers un film promotionnel des activités nordiques proposées à Bessans. Le tournage est en cours.

h) Projet VTT : La Communauté de Communes avance sur ce projet dont la mise en œuvre débutera en 2015. Les services travaillent sur les problématiques foncières et les études d'impact. Les aménagements sont prévus de Bramans à Bonneval-sur-Arc. Dès 2015, un "Bike Parc" sera installé à Bessans, avec 9 ateliers ludiques entre le fond du village et le camping.

i) Transmaurienne-Vanoise : La Transmaurienne-Vanoise, événement VTT, sera de retour en Haute-Maurienne dès l'été 2015. L'épreuve est prévue début août. Le parcours officiel sera dévoilé le 30 mars 2015.

j) Couverture WIFI : La Commission "Communication et nouvelles technologie" a consulté la Société "Neptune" pour envisager la couverture sur Bessans en WIFI Très Haut Débit. D'autres sociétés doivent être rencontrées prochainement. Ce projet permettrait notamment de répondre à la demande de nombreux clubs et comités sportifs.

k) Garderie : Une réunion a eu lieu avec Emmanuelle Zinant, Présidente de l'Association "Accueil et Loisirs des Enfants en Haute-Maurienne Vanoise", et Laurence Fourdrinoy, Directrice. L'association rencontre de grosses difficultés et pourrait être en liquidation judiciaire prochainement. La Commune étudie d'ores et déjà des solutions pour assurer la continuité du service pour la saison d'été.

l) Incivilités : Un courrier a été envoyé à un propriétaire habitué à faire du feu dans Bessans, afin de lui faire un dernier rappel sur l'interdiction de cette pratique. Les échanges ont été positifs et aucun souci n'a été rencontré depuis.

m) Noyage du fumier : Malgré un rappel à l'ordre dans le bulletin municipal de novembre 2014, du fumier a été noyé et est arrivé à la station d'épuration. Des recherches ont été réalisées pour identifier le ou les responsables et ainsi engager des poursuites. Des solutions sont étudiées pour parvenir à résoudre définitivement ce problème, qui génère d'importants surcoûts pour le budget "eau et assainissement".

n) Assainissement : Une rencontre entre les élus de Bessans et de Bonneval-sur-Arc a eu lieu début février pour évoquer le possible raccordement de Bonneval-sur-Arc à la station d'épuration (STEP) de Bessans. Les services compétents présents ont indiqué les différents scénarios, qui permettraient le raccordement des zones de Bessans aujourd'hui non reliées à la STEP. Les élus de Bonneval-sur-Arc souhaitent comparer le coût de ce raccordement avec celui de la construction d'une STEP sur leur commune.

o) Reportage sur la Maurienne : Un reportage sur la Maurienne, avec une large partie tournée en Haute-Maurienne, a été diffusé le samedi 7 février 2015 sur France 5.

p) Permis de construire : Aucun nouveau permis n'a été délivré. Concernant le dossier de Monsieur et Madame Menuel, suite au constat d'huissier réalisé sur place à l'automne et transmis aux services compétents, il a été décidé de ne pas donner de suite. La surface de la construction a été corrigée par les propriétaires par rapport aux fondations, les efforts de la Commune ont donc été utiles. Un courrier a été adressé aux propriétaires. Par ailleurs, concernant d'autres dossiers litigieux, des constats d'huissier ont été réalisés et reçus. Des suites seront données dans les semaines à venir.

q) Plan Local d'Urbanisme (PLU) : L'affichage officiel de prescription du PLU a été réalisé, un encart sera publié dans la presse comme le prévoit la loi. La date du premier comité de pilotage est fixé au mercredi 18 mars. Les membres du comité de pilotage ont été annoncés au cours du dernier Conseil municipal, aucune demande au-delà du délai n'a été retenue.

r) Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Une réunion de la CCID spécifique à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels a été organisée, à la demande des services de l'Etat. Bessans est classé en secteur 2 sur une échelle de 1 à 6 sur les prix au m², le secteur 1 étant le plus bas en valorisation. Quelques aménagements pour davantage de cohérence avec les taxes foncières ont été proposés.

s) Régie électrique : Sur l'échéance des factures au 20 octobre 2014, il n'y a plus d'impayés. Environ 2 000 € sont encore en attente, pour des cas pris en compte par la Trésorerie ou dépendant des tarifs de première nécessité. Monsieur Alain Luboz, Président de la Régie électrique, rappelle que comme il en avait été délibéré par le Conseil de Régie, toute lettre de relance sera facturée (15 € pour une simple relance et 25 € pour une 2^e relance de mise en demeure en recommandé). Ces sommes seront portées sur les prochaines factures d'électricité.

t) Impayés de l'eau : Madame Jeamet, Trésorière de Lanslebourg, poursuit le travail entrepris en 2014 pour mettre en recouvrement les impayés de l'eau. Un point chiffré sera réalisé lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

u) Subventions reçues :

- 1 160 € du Conseil Général de la Savoie au titre de l'accès gracieux aux pistes nordiques pour les scolaires de Savoie (primaires, lycéens, universitaires) pour la saison d'hiver 2014/2015.

v) Dotations de l'Etat : Les dotations de l'Etat à la Commune de Bessans seront en diminution pour 2015 de 44 000 € (-21% par rapport à 2014) et les prélèvements en hausse de 9 000 € (+36%). Cela aura donc une incidence de 53 000 euros sur le budget de fonctionnement de la Commune.

w) Commission transport de la CCHMV : Des adaptations de l'Estibus sont en discussion. La Commune de Bessans étudiera aussi une réorganisation de la navette d'Avérole, laquelle devra s'adapter aux horaires de la ligne générale de Haute-Maurienne Vanoise.

x) Rythmes scolaires : Une réunion a eu lieu au niveau intercommunal pour évaluer les activités mises en place en Haute-Maurienne dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Il n'y a pas eu de remarque particulière de la part des familles de Bessans, les activités sont appréciées même si plus de diversité est souhaitée.

Par ailleurs, concernant l'organisation scolaire et son incidence sur les activités annexes, Monsieur le Maire prévoit d'en faire part à l'Inspecteur d'Académie par courrier.

y) Agenda :

- Elections départementales les 22 et 29 mars. Le bureau de vote sera installé à la salle de l'Albaron. Ce changement est réalisé pour des raisons d'accessibilité du bureau de vote aux personnes en situation de handicap.
- Réunion « Haute-Maurienne 2025 – Volet actions sociale » le jeudi 26 février à 20h00 à la CCHMV à Lanslebourg.
- Conseil d'école le mardi 3 mars.
- Réunion « Appellation, logos et marques » sur le territoire, en présence des maires, du Comité Directeur de l'OTHMV et de tous les élus de Haute-Maurienne Vanoise, le jeudi 5 mars à 20h30 à la salle des Fêtes de Lanslebourg.
- Commission des finances d'avant budget le mardi 10 mars de 9h à 12h en mairie.
- Conseil Municipal avec le vote des tous les budgets 2015 le lundi 23 mars à 20h30 en mairie.
- Championnats de France de l'Union Général Sportif de l'Enseignement Libre les 1^{er} et 2 avril.

IV – Délibérations.

1- Changement de nomenclature du budget "domaine nordique".

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un budget annexe "domaine nordique", créé par délibération du 22 avril 2010 pour permettre une meilleure visibilité et un meilleur suivi du fonctionnement et des investissements "ski de fond" et "biathlon".

La délibération portant création de ce budget prévoyait une application de la nomenclature M14. Il a été suggéré à la collectivité par la Trésorerie de Lanslebourg d'opter pour la nomenclature M4, plus adaptée à ce genre de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** le changement de nomenclature pour le budget annexe "domaine nordique" et d'appliquer la nomenclature M4.
- ◆ **DECIDE** de ne pas assujettir à la TVA le budget annexe "domaine nordique".

VOTE : Pour 11.

2 - Modification d'une Régie de recettes "domaine nordique".

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'une Régie de recettes "Domaine nordique" en date du 29 octobre 2010.

Cette Régie de recettes prévoit en Article 4 qu'un fonds de caisse de 1 000 € peut être mis à disposition du Régisseur.

Afin de faciliter la gestion de cette Régie de recettes, il apparaît nécessaire d'augmenter le fonds de caisse mis à disposition du Régisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** de modifier la délibération du 29 octobre 2010 concernant la création d'une Régie de recettes "Domaine nordique".
- ◆ **MODIFIE** l'article 4 de la délibération du 29 octobre en indiquant qu'un fonds de caisse de 1 500 € peut être mis à disposition du Régisseur.

VOTE : Pour 11.

3 - Modification d'une Régie de recettes "remontées mécaniques".

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'une Régie de recettes "Remontées mécaniques" en date du 29 octobre 2010.

Cette Régie de recettes prévoit en Article 4 qu'un fonds de caisse de 300 € peut être mis à disposition du Régisseur.

Afin de faciliter la gestion de cette Régie de recettes, il apparaît nécessaire d'augmenter le fonds de caisse mis à disposition du Régisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** de modifier la délibération du 29 octobre 2010 concernant la création d'une Régie de recettes "Remontées mécaniques".
- ◆ **MODIFIE** l'article 4 de la délibération du 29 octobre en indiquant qu'un fonds de caisse de 500 € peut être mis à disposition du Régisseur.

VOTE : Pour 11.

4 - Tarifs biathlon et roller - Eté 2015.

Délibération reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

5 - Tarifs du camping - Eté 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer pour le camping de l'illaz pour l'Eté 2015 les tarifs suivants :

CAMPING ETE 2015	
INDIVIDUEL	
Nuitée adulte	7.50 €
Nuitée enfant	3.60 €
GROUPE + 10 personnes	
Nuitée adulte	5.40 €
Sanitaire	1.50 €
Accès Borne électrique	5.70 €
Emplacement sans nuitée	2.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les tarifs du camping pour l'été 2015.
- ◆ **DONNE** pouvoir au Maire pour en assurer l'application.

VOTE : Pour 11.

6 - Révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Départements ont la charge d'établir sur leur territoire un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), conformément à l'article L.361-1 du Code de l'Environnement.

En Savoie, le PDIPR a été élaboré en 1989, puis révisé en 2002. Aujourd'hui ce document n'est plus totalement en adéquation avec l'évolution des pratiques et des mentalités de ces dix dernières années.

Aussi, le Département de la Savoie a décidé d'engager une nouvelle révision du PDIPR, par délibération du 04 février 2013.

Ouï cet exposé et après étude de ces documents, le Conseil Municipal :

- ◆ **ACCEPTE** le projet d'inscription des sentiers au PDIPR tel que présenté sur la carte, avec 2 ajouts proposés.
- ◆ **ACCEPTE** d'accompagner l'intercommunalité de Haute-Maurienne Vanoise, compétente en matière de randonnée, dans la procédure de sécurisation du foncier en organisant la signature par les propriétaires des conventions de passage, telles que transmises ultérieurement par le Département.

VOTE : Pour 11.

7) Demande de subvention pour la création d'un espace nordique ludique.

Dans le cadre du projet "Haute-Maurienne 2025" élaboré par la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV) en concertation avec les acteurs locaux, la Commune de Bessans a proposé la mise en place d'espaces nordiques ludiques.

Cette proposition a été identifiée comme une initiative intéressante et l'action a été inscrite à la Convention Stations Durables / Programme d'Espace Valléen Haute-Maurienne Vanoise, procédure contractuelle co-financée par le Département, la Région , l'Etat et l'Europe.

La Commune de Bessans souhaite procéder au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Savoie dans le cadre du Plan Tourisme, en vue de la réalisation prochaine d'un Espace Nordique Ludique.

Le coût prévisionnel du projet est de 22 400 € HT. Le projet sera affiné dans les semaines à venir en concertation avec les membres de la commission "domaine skiable".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **SOLLICITE** l'obtention d'une subvention au taux maximal pour la mise en œuvre de ce projet.
- ◆ **MISSIONNE** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Savoie.

VOTE : Pour 11.

8) Convention avec l'association « La Diablerie », bibliothèque de Bessans.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'existence d'un service public de lecture (bibliothèque), dont la gestion est assurée par des bénévoles depuis de nombreuses années.

Afin de mieux définir l'organisation de ce service, il est proposé la création d'une association par les bénévoles concernés. L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 18 février 2015.

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction, entre la commune de Bessans et l'association "La Diablerie", prévoyant les éléments suivants :

- La commune de Bessans confie la gestion du service public de lecture à l'association "La Diablerie".
- Monsieur le Maire et deux Conseillers municipaux sont membres de droit de l'association.
- Un local est mis à disposition pour accueillir le service public de lecture au rez-de-chaussée de la mairie.
- La commune de Bessans s'engage à inscrire chaque année au budget communal les crédits nécessaires à l'achat de livres et de consommables de bureau permettant le bon fonctionnement du service.
- L'association s'engage à assurer une gestion cohérente du service et à fournir chaque année tous les bilans de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les termes de la convention entre l'association "La Diablerie" et la commune de Bessans.

- ◆ **DESIGNE** Mesdames Denise Mélot et Emmeline Viallet pour représenter la Commune de Bessans au sein de cette association, ainsi que Monsieur le Maire, membre de droit.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.

VOTE : Pour 11.

V – Droit(s) de préemption.

Vente d'un appartement de 45,51 m², d'un garage et de combles aménagés de 25,23 m² sis aux Conchettes appartenant à Monsieur et Madame Grosset Bernard, au prix de 280 000 € (dont 4 500 € de mobilier), à M. Portier Jean-Jacques et Madame Jeanton Patricia.

VOTE : Pour ne pas préempter 11.

VI – Questions diverses.

a) Permanence des élus pour les élections départementales :
Monsieur le Maire invite les élus à s'inscrire pour la tenue du bureau de vote à l'occasion des élections départementales 2015. Des bénévoles seront également contactés.

b) Question de Madame Denise Mélot :
"Qu'en est-il du projet "Défi Haute Maurienne Vanoise" envisagé en 2015 ?"

Réponse de Monsieur Bernard Méliet :
"Un choix a été fait sur l'événement "Transmaurienne-Vanoise", ce projet est donc reporté en 2016."

c) Question de Monsieur Fabien Le Bourg :
"Quand aura lieu la prochaine réunion "développement touristique", qui doit normalement se tenir dans l'hiver ?"

Réponse de Monsieur Bernard Méliet :
"Elle sera programmée avant la fin de saison."

d) Remarque de Monsieur Fabien Le Bourg :
"Il serait souhaitable que certaines commissions se réunissent plus souvent."

e) Remarque de Monsieur Roger Fiandino :
"Une demande écrite d'un artisan de Bonneval-sur-Arc pour l'achat d'un lot de la zone artisanale devrait parvenir en mairie très prochainement."

f) Question de Monsieur Roger Fiandino :
"Qu'en est-il de la mise à disposition d'un ordinateur pour les élus en mairie ?"

Réponse de Monsieur le Maire :
"Un ordinateur est installé dans le bureau à côté du secrétariat et est accessible à tous les élus".

*Le Maire,
Jérémy TRACQ*